

ARRÊTÉ

Service : Prévention et tranquillité publique 2025

Références : P.L.C – E.L.

N° 376 - 2025

Objet : **PROROGATION DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT – FERMETURE DE VOIE (SAUF RIVERAINS) – RUE ET IMPASSE FRANCIS LE GUILLOUX - DU 15 AOUT AU 19 SEPTEMBRE 2025.**

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté de demande n°322-2025 en date du 03 juin 2025 ;

Considérant que pour **réaliser des travaux de renouvellement et de rénovation de branchements du réseau d'eau potable et A.E.P.**, rue Francis le Guilloux et impasse Francis le Guilloux, il convient de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée des travaux ;

Considérant que les **travaux ne seront pas achevés à la date prévue du 14 aout 2025 ;**

arrête

Article unique : Les dispositions de l'arrêté n°322-2025 en date du 03 juin 2025, sont prorogées **jusqu'au 19 septembre 2025.**

À Couëron, le

20 JUIN 2025

Carole Grelaud
Maire



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du 20/06/2025 au 20/08/2025